



**Mohamed LAQHILA**  
**Député des Bouches du Rhône**  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

***Lettre ouverte à M. Tony ESTANGUET, Président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques Paris 2024***

*Paris, le 3 juillet 2019*

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur la décision en date du 21 février 2019, du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (le COJO) de Paris 2024, de ne pas inclure le karaté dans le programme olympique.

Alors même que le Comité d'organisation de Tokyo 2020 a proposé l'ajout au programme des Jeux Olympiques de 2020 les cinq sports suivants : Baseball, Skateboard, Escalade sportive, Surf et Karaté, et que l'inclusion de ces épreuves supplémentaires a été validée lors de la 129e session du CIO à Rio en août 2016, le karaté est retiré de la liste des sports supplémentaires pour les Jeux Olympiques de 2024 à Paris.

À l'échelle internationale, le karaté compte 100 millions de fans répartis dans 194 fédérations nationales à travers le monde. La dernière édition des Championnats du monde a été diffusée dans 186 pays et a enregistré une participation de 1200 athlètes de 131 pays.

Et cette décision est d'autant plus surprenante que cette discipline touche une large partie de notre société et de nos jeunes. En effet, elle compte plus de 255 000 athlètes dont 130 000 jeunes de moins de 18 ans, affiliés en France dans plus de 5 000 clubs.

Notre pays est un acteur majeur du karaté et a remporté 15 titres mondiaux lors des quatre derniers championnats du monde.

Le karaté peut rapporter de nombreuses médailles à la délégation française puisque la Fédération compte dans ses rangs un certain nombre de médaillés internationaux.

Madame Alexandra RECCHIA est championne du monde et championne d'Europe, monsieur Steven DA COSTA est champion du monde et double champion d'Europe 2016, monsieur Kenji GRILLON est double champion du monde et triple champion d'Europe.

Or comment expliquer à ces champions qui concourront en 2020 aux Jeux Olympiques de TOKYO qu'ils ne pourront pas défendre leurs potentiels titres en 2024 à Paris, dans leur propre patrie ?

Si l'on peut aisément comprendre que le Comité Organisateur des Jeux Olympiques (COJO) souhaite atteindre un nouveau public en promouvant des sports plus contemporains comme le skateboard ou le breakdance, cela ne peut l'être au détriment du karaté, produit d'une histoire riche.

Je suis d'autant plus sensible à l'intégration de cette discipline que je l'ai moi-même pratiquée durant de nombreuses années et en connais parfaitement les bienfaits et la portée bénéfique. Et permettez-moi de citer ici le préambule de la **Charte Ethique Paris2024** :

**« L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels. »**

Or l'exemplarité, la bravoure, la droiture, le respect de son adversaire et la maîtrise de soi ne sont-elles pas autant de valeurs au fondement de cet art martial et le socle-même des Jeux Olympiques ?

Monsieur le Président, en décembre 2020, le Comité International Olympique (CIO) devra approuver les quatre sports proposés par le Comité que vous présidez. Monsieur DIDIER, Président de la Fédération Française et Monsieur ESPINOS, Président de la Fédération Mondiale ont tous deux demandé l'intégration du karaté sur la liste des sports additionnels pour les JO 2024. Je soutiens pleinement cette initiative et vous demande de bien vouloir reconsidérer l'intégration de la Fédération Française de Karaté aux Jeux Olympiques de Paris2024

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

**Mohamed LAQHILA**  
**Député des Bouches du Rhône**